

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 257

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « *Traité de l'amour de Dieu et de soi-même* »

Dimanche 28 septembre 2008
XX^{ième} Dimanche après la Pentecôte
Solennité de Ste Thrèse.

Le piège du « Motu proprio » dévoilé au grand jour !

Depuis 1963, Monsieur l'abbé Fleury (abonné au Courrier de Tychique) dessert la paroisse de Marzy, près de Nevers. Il y célèbre la Sainte Messe dans le rite traditionnel (jamais abrogé, vient-on enfin de nous l'avouer) de l'Eglise Catholique. Ses paroissiens n'ont donc nul besoin de « *constituer un groupe stable de fidèles attachés à la liturgie antérieure* » (ainsi qu'exigé dans le Motu proprio) : ce groupe existe ! Et ce depuis 1963 ! Tout devrait donc être pour le mieux dans le meilleur des mondes conciliaires...

En principe seulement ... Car s'il y a la lettre ... il y a l'esprit !

Une correspondance de Mgr Deniau, Evêque de Nevers vient de jeter le trouble dans ce « *groupe stable* » ! On y découvre que l'Evêque se préoccupe charitablement de la santé de l'abbé Fleury et du repos auquel son âge lui permettrait d'aspirer. Frappé par la « *limite d'âge* » l'abbé est donc prié de faire valoir ses « *droits à la retraite* » ... retraite dont il ne veut absolument pas car il est en pleine possession de ses moyens. Aussi, il entend rester dans sa paroisse et continuer à la desservir, à l'heure où, précisément, la pénurie des vocations frappe durement le diocèse de Nevers... Mais qu'importe, cela ne constitue apparemment pas un problème dirimant pour l'Evêque !

Dans une concession magnanime, dont on admirera la générosité, Mgr Deniau veut bien accéder à la supplique de M. l'abbé Fleury et lui conserver l'usage de l'Eglise – ainsi qu'à ses fidèles – mais **en lui retirant sa charge de curé** ! Il n'aurait donc plus aucun pouvoir sur sa propre paroisse. En outre, comme il faut bien officialiser la pleine communion avec l'Eglise (conciliaire) on y pratiquerait le bi-ritualisme. Normal !... Il faut bien répondre, par un geste, à la « *tolérance* » de Benoît XVI, manifestée tout récemment dans l'avion qui l'amenait en France !

Il y aurait donc, à Marzy, la messe célébrée dans les deux rites. Le tout, bien entendu, dans la pratique d'une charité dont ces messieurs nous offrent l'exemple chaque jour que Dieu fait, et dont il est facile d'entrevoir les fruits...

De quoi M. l'abbé Fleury ose-t'il donc se plaindre ? Son église pourrait servir de vitrine à l'application fidèle d'un « *Motu proprio* », **dénoncé comme piège, dès sa publication officielle**, dans ce même « *Courrier* » (n° 203 du 8 juillet 2007) !

Dans cette occurrence : que faire ?

D'abord diffuser très largement cette information pour éclairer et instruire les naïfs qui ont gobé, jusqu'à l'indigestion, les « *friandises* » empoisonnées de l'abbé Célier, qu'on aimerait voir, enfin, affecté à des tâches plus humbles et moins nocives. Ensuite soutenir l'abbé Fleury et ses paroissiens, par divers moyens, même les plus dérisoires. Une association s'est spontanément créée dans ce but (l' « Association Saint André » - 9, Rue du Midi – 58180 – Marzy). Elle s'est donné comme objectif : « (...) Préserver l'église de Marzy d'éventuelles atteintes à la dignité religieuse des lieux, telles que *déprédations, vandalismes profanations*. Soutenir le prêtre qui la dessert depuis 1963 et, dans toute la mesure du possible, assurer son maintien. Garantir la pérennité de la paroisse traditionnelle constituée actuellement à Marzy, le maintien des offices traditionnels, en particulier de la Sainte Messe, et de l'administration des sacrements selon le rite tridentin. ». On peut aider et soutenir cette association par la prière et des dons. On peut aussi écrire à l'évêque de Nevers, (Mgr Deniau, 4, rue du Cloître Saint-Cyr, 58000 – Nevers) mais je suis fort sceptique concernant l'utilité de cette démarche ...

La tolérance.-

Benoît XVI l'a donc dit, apportant encore une fois la preuve de sa volonté de poursuivre les réformes conciliaires quels que soient les obstacles à franchir : « **le « Motu proprio » est simplement un acte de tolérance** ». Qu'est-ce donc que la tolérance, du moins dans sa conception catholique, qui n'est pas la même que la maçonnique ! Le mot « *tolérance* » vient du latin « *tolerare* » qui veut dire « *supporter* ». Supporte-t-on un bien ? Bien sûr que non ! On ne supporte pas un bien. On en jouit quand on l'obtient. Par contre, on supporte le mal (on le tolère) quand on ne peut pas faire autrement !... On voit toute la différence. C'est à l'aune de cette réflexion qu'il faut juger les paroles de Benoît XVI ! Il supporte (tolère) le rite traditionnel de la messe, qui à ses yeux, est un mal quoi qu'il en dise, parce que, pour l'instant, il ne peut pas faire autrement. Il le tolère, en attendant de l'absorber dans la « *messe pipaulé* » (abbé Célier) et de l'« *enrichir* » (!) des « *apports* » de la « *messe adultère* » (dixit Mgr Lefebvre) ... Et sa « *tolérance* » a pris forme dans le « *Motu proprio* » dont on voit qu'il est bien appliqué, dans ce sens là, par les évêques. CQFD. Tout le reste n'est que littérature !

Le ciel s'est donc nettement éclairci !

Tel est pris qui croyait prendre, peut-on dire désormais ! Le piège s'est refermé sur ceux qui en avaient tendu les rets ! Il s'est refermé en tout premier lieu, sur les stratèges du Vatican qui en attendaient tout autre chose !... Leur plan, déjoué, les rend furieux ! Ils viennent de s'exprimer par le canal du rusé cardinal Hoyos qui s'étrangle dans ses vitupérations contre la FSSP X ! Mais il s'est aussi refermé sur ceux qui s'étaient investis dans une fielleuse manœuvre de ralliement, générée par les démarches souterraines de l'abbé Célier ! Il est maintenant démonétisé ! Ses mauvais bouquins ne sont plus que des preuves à charge contre lui ! Quand une nouvelle affectation, loin des salons parisiens, lui aura été attribuée, les fidèles pourront retrouver un peu de leur sérénité, et s'employer au véritable combat qui est le leur : la restauration de la Royauté Sociale de Notre Seigneur !

Mais pourquoi viser toujours la même cible ?

Il est légitime de se poser la question. Pourquoi attaquer toujours l'abbé Célier ? Mais tout simplement parce qu'il est le plus médiatisé ! Il a manifestement recherché la notoriété : il l'a !... Il s'est dépensé sans compter pour valoriser son image en assurant la promotion de ses livres et de ses écrits ! On ne voyait que lui, on n'entendait que lui, on n'écoutait que lui, dans les chapelles et les prieurés ! Comme, en outre, il avait la responsabilité (ne l'a-t'il plus ?) des médias de la Fraternité il en usait et en abusait, allant jusqu'à bâtir une revue de presse louangeuse à l'occasion de la sortie de l'un de ses ouvrages... De l'auto encensement pur et simple, en sorte ! Dés lors, il est évident que le retour de manivelle est plus violent ! Qui ne se souvient de ce qu'il écrivait ! Dans l'interminable rapport qu'il avait eu la délicatesse de rédiger à l'intention de Mgr Fellay pour lui conseiller l'attitude à adopter envers le Vatican (Mgr Fellay étant évidemment jugé incapable de prendre une telle décision sans l'avoir consulté) il écrivait, avec sa malice coutumière : « *Faut-il signer dans le plus bref délai l'accord proposé par Rome ?* »... la réponse figurant implicitement dans la question ! Eh bien non ! Il ne fallait pas ! Ni dans « *les plus brefs délais* » ni plus tard ! Et alors qu'il estimait que l'on pouvait très légitimement, soit signer un accord, soit ne pas le faire, il en concluait, après une quinzaine de pages consacrées uniquement à ce « *délai* », que cet accord constituait une nécessité incontestable ! Oh, bien sûr, ce n'était pas dit en toutes lettres, il est bien trop manipulateur et intelligent pour cela ! Mais ses lecteurs, s'ils n'ont pas son intelligence, n'en sont pas des imbéciles pour autant, et savent décrypter les messages auxquels il les a habitués !

La « laïcité » et Benoît XVI !

Voici ce qu'écrivait Mgr Lefebvre dans « *Ils L'ont découronné* » (p.54) : « *J'avoue qu'une démocratie non libérale est une espèce rare aujourd'hui disparue, mais elle n'est quand même pas tout à fait une chimère : comme le prouve la république du Christ-Roi, celle de l'Equateur de Garcia Moreno au siècle dernier.* » Evoquant ensuite les conditions d'une telle démocratie, il citait le pape Pie XII : « **La démocratie n'est pas laïque**, mais ouvertement chrétienne et catholique. Elle se conforme à la doctrine sociale de l'Eglise concernant la propriété privée, le principe de subsidiarité et l'éducation, laissée au soin de l'Eglise et des parents » (Radio-message de Noël – 24 décembre 1944).

Voici maintenant ce qu'a dit Benoît XVI dans l'avion qui l'a amené en France dernièrement : « **La laïcité, en soi, n'est pas en contradiction avec la Foi** » Et puis, s'adressant à son hôte : « **Vous avez d'ailleurs utilisé, Monsieur le Président, l'expression belle de « laïcité positive » pour qualifier cette compréhension plus ouverte.** » C'est sous les fourches caudines de l'auteur de ces propos qu'il nous était suggéré de passer !